

Prestation de la programmation : enseignement et supervision

La prestation de la programmation en ÉP-ÉS est idéalement faite par des enseignants brevetés ayant reçu une formation pour enseigner l'ÉP-ÉS.

Défis

La sécurité, la responsabilité et les politiques locales doivent être prises en compte en tout temps lorsque l'administration prend des décisions en matière de dotation. Les décisions relatives à l'enseignement, à l'évaluation et à la communication des résultats scolaires des élèves concernant les résultats d'apprentissage déterminés par le Ministère doivent être prises par des enseignants brevetés et avec l'approbation de l'administration. D'autres défis sont, notamment :

- respecter les politiques et les modalités locales en matière de dotation;
- avoir accès à des enseignants possédant une formation en ÉP ou en ÉS;
- obtenir du soutien pour les classes qui ont besoin de supervision supplémentaire;
- aborder les problèmes liés à la sécurité et à la responsabilité;
- mettre en place des vérifications du casier judiciaire et du registre de l'enfance maltraitée pour les adultes qui travaillent avec les élèves de l'école.

Stratégies

Les suggestions suivantes méritent d'être prises en compte lorsque des décisions sont prises concernant la prestation de la programmation en ÉP-ÉS qui comprend l'enseignement et la supervision.

1. Collaboration du personnel enseignant

- ∞ Parfois l'enseignant d'ÉP peut organiser des circuits d'activité dans un espace libre à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école sous la supervision d'un enseignant partenaire titulaire afin de donner davantage l'occasion aux élèves de travailler la motricité et la condition physique.
- ∞ Les bibliothécaires enseignants ou les coordonnateurs de la technologie de l'information peuvent travailler ensemble pour aider les élèves à atteindre les résultats d'apprentissage liés à l'ÉS.
- ∞ Les classes peuvent être combinées pour des activités, et l'enseignement et la supervision peuvent être faits conjointement par les enseignants d'ÉP et les titulaires de classe. Dans le cas des classes multiples, les titulaires de classe peuvent diviser les classes selon les niveaux scolaires et offrir leur aide au programme d'ÉP. Cet arrangement donne de bons résultats s'il est exploité sur une base occasionnelle et lorsque des installations adéquates sont disponibles.

2. Spécialistes externes

On peut améliorer les options du programme en invitant des spécialistes externes qui sont des professionnels qualifiés ou qui travaillent dans les domaines des loisirs, de la santé ou de l'ÉP, et qui sont admissibles à travailler dans le réseau scolaire.

∨
|| Les petites collectivités peuvent partager les coûts d'embauche d'un enseignant breveté qui travaillerait à temps partiel comme enseignant d'ÉP/ÉS dans le réseau scolaire et, par exemple, à temps partiel comme thérapeute en milieu hospitalier ou comme directeur ou directrice des loisirs communautaires.

∨
|| Une personne-ressource qui n'est pas un enseignant qualifié peut quand même participer à l'enseignement sous la supervision d'un enseignant.

3. Enseignants itinérants

∨
|| L'embauche d'un enseignant itinérant qui peut se déplacer d'une école à l'autre et qui peut se charger d'une partie ou de la totalité du temps d'enseignement dans chaque école peut améliorer les options du programme. Une telle personne peut aussi travailler comme consultante auprès des enseignants responsables du reste du programme.

4. Compétences spécialisées

∨
|| Un membre du personnel enseignant ayant des compétences spécialisées dans un domaine particulier (danse, yoga, musique, conditionnement physique, jonglerie) peut offrir des ateliers à des groupes importants. L'engagement en terme de temps peut varier et les responsabilités de ces enseignants peuvent être partagées entre les enseignants dont les élèves participent aux ateliers ou assumées par des enseignants suppléants, selon la situation locale et conformément à un horaire planifié.

5. Permis restreint d'enseignement

∨
|| Dans certains cas et pour les situations d'urgence lorsqu'il n'y a pas d'autres options possibles, une personne qui n'a peut-être pas reçu une formation d'enseignant mais qui a reçu une formation connexe peut, après avoir présenté une demande au Ministère, obtenir un permis d'enseignement. Voir les critères concernant la délivrance et l'annulation d'un permis d'enseignement restreint à l'annexe 2.

6. Bénévoles

∨
|| On peut s'adresser à des membres compétents du personnel ou à des bénévoles de la communauté (parents, entraîneurs et instructeurs qualifiés, professionnels de la santé du secteur public et étudiants universitaires) pour

obtenir de l'aide à faire la prestation de la programmation. Ces personnes doivent respecter toutes les conditions liées à la vérification du casier judiciaire et du registre de l'enfance maltraitée déterminées par les politiques locales de la division scolaire.

7. Entraîneurs et instructeurs

∨
|| Les entraîneurs et les instructeurs qualifiés (moniteurs de conditionnement physique, instructeurs de ski, spécialistes de l'escalade, instructeurs de kayak, golfeurs professionnels) peuvent donner des ateliers dans le cadre du programme d'ÉP-ÉS. Ces séances doivent être surveillées et supervisées par le personnel de l'école. Cette stratégie dépend des compétences des instructeurs, de leur disponibilité, de l'accès aux installations et au matériel, et des coûts.

8. Professionnels de la santé du secteur public

∨
|| Les professionnels de la santé (infirmiers, nutritionnistes, médecins, animateurs de conditionnement physique, travailleurs sociaux et thérapeutes) peuvent participer à l'ÉS dans les écoles à l'occasion de journées spéciales ou de journées prévues à cet effet.

9. Établissements d'enseignement postsecondaire

∨
|| Les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent prendre des mesures pour que des candidats à la profession d'enseignant et des étudiants de premier cycle donnent des cours. Par exemple, des étudiants en hygiène dentaire d'un collège communautaire pourraient participer à un symposium à l'école en faisant des présentations liées aux résultats d'apprentissage sur la santé dentaire.

10. Leadership

∨
|| Les élèves du secondaire qui suivent des cours en leadership et qui font des travaux pratiques peuvent participer à titre de meneurs ou d'aides pendant les cours d'ÉP-ÉS. Dans les écoles M-12, les élèves du secondaire peuvent aider les enseignants qui travaillent auprès des élèves plus jeunes.